



Accident materiel alcolemie

Par **dufosse**, le **08/09/2008** à **18:59**

j ai eu un accident materiel le 26/09/08.les pompiers sont intervenus donc les gendarmes.qui ont fait enlever mon vehicules.j ai ete tranporte dans une clinique prive ou a ete pratique une prise de sang.celle-ci ne possede pas de laboratoire.je suis sorti le landemain.sans nouvelle de mon vehicule je me suis rendu a la gendarmerie.j ai demande ou il se trouvait ce a ete fait.j ai demande mes papiers ils etaient introuvable.il ma ete repondu que le gendarme qui s occupait de l affaire etait en conge.et ceci le1/09/08 donc6j apres.je suis alle voir mon vehicule et j ai retrouve mes papiers dans boite a gant permis ct ass.le samedi 6/09/08 j ai reçu un message sur ma boite vocale me demandant si j etait toujours presant sur le camping ou j ai une caravane a l annee.j ai donc appele la gendarmerie ce matin et cet apres-midi8/09/08 donc 14jour apres les 2 gendarmes n etaient pas au courant ils ont pris mes coordonnees et me r appelleront.j ai appris quils etaient passe au terrain pour me voir.je suis sur d etre positif a la prise de sang.je pense quils veule mon permis.bizarre cette affaire non.la procedure a-t elle ete respecte peut ton me sinifier un retrait 15j apres.ceci et t il legal. merci de m informer sur mes droits.tout le monde avait mes coordonees pompiers clinique donc facile a trouver.ps j avait signale que mes papiers etaient dans la voiture.

Par **JamesEraser**, le **08/09/2008** à **19:16**

Nous sommes, selon votre post, hors délai pour notification d'une suspension de permis si il y a effectivement un taux d'alcool dans le sang emportant cette mesure. rnIl s'agit tout simplement d'une convocation pour recueillir vos explications sur les circonstances de l'accident et le taux d'alcoolémie, si il y a infraction. Avec bien entendu, un procès verbal de notification avec délai de réflexion pour la contre analyse.rnExperatooment